

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Titulaires d'églises paroissiales. — II Le Patronage Saint-Vincent-de-Paul en 1913. — III Union Saint-Jean. — IV Décret de la Sacrée Congrégation des Rites. — V Le Saint-Siège et la République portugaise. — VI La tolérance des protestants de l'Ulster. — VII L'état d'âme du prêtre vieillard. — VIII Société d'une Messe. — IX La conversion de Mme E. Adam. — X Saint-Jean-Baptiste et la danseuse Salomé. — XI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 18 janvier

On annonce :

La neuvaine de la Purification le 24 ou le 30 (1).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 25 janvier

Dans les églises paroissiales (non dédiées à la Purification) qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 8 février, l'on doit anticiper, au 1er février, celle de la Purification de la Sainte-Vierge (en laissant la bénédiction des cierges au 8).

Diocèse de Montréal. — Du IIIe dim. après l'Epiph., Sainte-Famille (Boucherville); du 19 janvier, saint Canut; du 21, sainte Agnès (Montréal).

Diocèse d'Ottawa. — Du IIIe dim. après l'Epiph., Ste Famille (Rivière-Joseph).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 21 janvier, saint Sébastien.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 24 janvier, saint Timothée.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 21 janvier, sainte Agnès (Ditchfield); du IIIe dim. après l'Epiph., Ste Famille (Newport).

Diocèse de Valleyfield. — Du 21 janvier, sainte Agnès (Dundee); du 24, saint Timothée.

Diocèse de Joliette. — Du 25 janvier, saint Paul (de Joliette).

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 24 janvier au 1er février pour la fête, ou du 30 janvier au 7 février pour la solennité).

LE PATRONAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

1913

Extrait du Rapport présenté au Conseil de la Société
Saint-Vincent-de-Paul

Monsieur le président,

Monsieur l'aumônier,

Messieurs,

Le Patronage, fondé par la Conférence Saint-Laurent, il y a 21 ans, reconnaît vous devoir, après le Séminaire, sa prospérité actuelle, car vous avez toujours su l'encourager de vos généreuses sympathies.

Vous aimez l'Oeuvre, et, parce que vous l'aimez et la considérez comme vôtre, vous désirez qu'on vous en entretienne de temps à autre: c'est un désir très légitime et très naturel.

Le Patronage est " une maison de famille " non " une maison de correction ", créée pour les " Jeunes Apprentis " en vue de leur donner la protection nécessaire à leur âge et à leur condition.

La Direction voit au placement des Apprentis et rend visite aux Patrons au moins une fois le mois.

Les incorrigibles, les insoumis, les paresseux ne restent pas au Patronage.

Pour inculquer à nos jeunes Apprentis des habitudes d'ordre, d'honnêteté, d'économie, ils reçoivent eux-mêmes leur paye et l'apportent intégralement au Patronage. En hommes d'affaires, ils passent au comptoir, payent leur pension et déposent le reste pour être placé en banque, ou ils en disposent économiquement à l'achat de choses utiles.

Nous avons ajouté au congé du mois un demi-congé de faveur pris au milieu du mois pour récompenser les bonnes notes obtenues. Comme nos Apprentis ont bon esprit et bonne volonté, ils travaillent tous à l'obtenir.

Vu toutes les attractions extérieures qui nous enlèvent notre pauvre jeunesse, nous cherchons à rendre le plus attrayant possible le séjour au Patronage et, pour cela, nous procurons à nos jeunes gens toutes les distractions honnêtes en autant que nos ressources le permettent.

Notre grand regret, c'est de ne pouvoir mettre à leur disposition une vaste cour où, été comme hiver, ils puissent trouver toute facilité pour prendre gaiement leurs ébats. Pour une oeuvre comme la nôtre, c'est une grande lacune, espérons que la Providence y pourvoira.

Le côté spirituel n'est pas négligé. Nous avons en notre Chapelain un vrai coeur d'apôtre qui aime bien nos jeunes Apprentis et en est aimé. Il se dépense sans compter dans ses instructions et ses catéchismes.

Que les Messieurs du Séminaire nous permettent de les remercier pour leur dévouement à l'Oeuvre du Patronage qui est bien la leur, puisqu'ils l'ont fondée, conservée et développée.

Je tiens à rendre hommage au vénéré Monsieur Narcisse Troie, qui, en sa qualité de curé de Notre-Dame, nous vint plusieurs fois et très généreusement en aide. Sa mémoire demeurera en bénédiction au Patronage.

Nous avons reçu la visite du Révérend Monsieur René Labelle, successeur de Monsieur Troie à la cure de Notre-Dame. Il s'est montré très sympathique à nos jeunes gens. Sa visite nous a réjouis et nous en tirons de bons augures pour l'avenir de l'Oeuvre.

Je dois aussi faire mention du Révérend Monsieur B. Pelletier, chapelain de la Communauté. Le Patronage lui doit

beaucoup ; il en a été Chapelain à sa fondation et cela pendant plusieurs années ; ensuite, aux temps héroïques de l'Oeuvre, lorsque tout manquait, que de fois n'a-t-il pas payé de son temps et de sa personne pour lui procurer des ressources ; nous avons donc en lui un Bienfaiteur et il a toute notre reconnaissance.

Nécessité qui s'impose. — Depuis 1904, nous allions passer les après-midi des dimanches d'été à Saint-Arsène. Mais l'orphelinat s'est développé à tel point, qu'il nous faut chercher fortune ailleurs. Nous songeons donc à l'acquisition d'un terrain. A cet effet des pourparlers sont déjà engagés.

Le Patronage a fondé Saint-Arsène, cette Oeuvre des plus jeunes, car beaucoup nous étaient présentés et il nous faisait pitié de nous voir dans la dure nécessité de leur fermer nos portes. De plus, nous sentions le besoin de pouvoir donner des garanties plus sûres aux Patrons qui emploient nos Apprentis : de cette double nécessité naquit Saint-Arsène.

Commencé en 1906, l'Orphelinat, en l'espace de sept années, a pris les développements que vous savez. C'est beau, Messieurs, mais tout n'est pas encore fait et la Providence n'a pas dit son dernier mot. Nos désirs ne seront satisfaits que lorsque nous aurons doté Montréal d'un Orphelinat industriel. Tôt ou tard, dès qu'il plaira à la Divine Providence, des ateliers s'établiront à Saint-Arsène et alors nos pauvres orphelins, ces jeunes disgraciés de la fortune, apprendront sans trop de peine et à bon compte le futur gagne-pain qui les mettra à couvert de la misère. Pussions-nous avoir le bonheur de voir s'exécuter ce projet vraiment chrétien, philanthropique et social. Nous ne ferons que marcher sur les traces des saint Vincent de Paul, des Ozanam, des Dom Bosco et autres qui eurent tant à coeur le relèvement de l'enfance abandonnée ou éprouvée.

Ayons toujours présente à l'esprit cette belle, consolante et encourageante maxime: " Qui donne aux pauvres, prête à Dieu. "

Voici maintenant le nombre de jeunes gens qui, au cours de la présente année, ont bénéficié du Patronage. Nous les classons au double point de vue familial et professionnel :

Apprentis, fils de femmes veuves	51
Apprentis, entièrement orphelins	78
Apprentis, fils de familles éprouvées	27
Apprentis, réellement protégés pendant l'année.	156
Apprentis, sortis dans l'année pouvant vivre de leur métier.	56
<hr/>	
Apprentis actuellement présents	100

ORPHELINS-APPRENTIS PAR PROFESSION

Electriciens	5	Voituriers	4
Selliers	5	Mouleurs	2
Comptables	3	Machinistes	3
Forgeron	1	Peintres	2
Imprimeurs	16	Fourreurs	3
Menuisiers	5	Couvreur	1
Plombiers	11	Sculpteur	1
Commis	10	Arpenteur	1
Cordonniers	2	Messagers	10
Tailleurs	9	Divers	6

Outre le travail professionnel et les heures de récréation, il y a, au Patronage, depuis Octobre jusqu'à Pâques, les classes du soir. Il y a cinq classes répondant directement aux aptitudes et aux besoins de ceux qui en font partie. Nos Apprentis y apportent de la bonne volonté et nous n'avons qu'à nous réjouir des résultats obtenus.

L'Etat de la Caisse du 1er décembre 1912 au 1er décembre 1913, s'établit comme suit :

RECETTES :		DEPENSES :	
En Caisse au 1er décembre 1912	\$ 46.13	Provisions	\$5,552.07
Conférences St-Vincent de Paul et dons particuliers	435.06	Réparat., mobilier	1,508.75
Don de la Cité de Mtl.	500.00	Salaires, gages	2,040.45
Banque d'Epargne	400.00	Administration	675.66
Ecole du soir	396.00	Eau, Tél., Gaz, Electricité, Charbon	1,334.70
Paye des apprentis	11,204.76	Lavage, Habits, Chaussures	866.22
		Pharmacie et médecins	358.35
Total	\$12,981.95	Total	\$12,336.20

BALANCE :

Recettes totales de l'année	\$12,981.95
Dépenses totales de l'année	12,336.20
Caisse au 1er décembre 1913	\$ 645.75

Tel a été, Messieurs, le bilan du Patronage en cette année qui touche à sa fin. Qu'il vous plaise lui conserver votre attachement.

Merci, à tous nos Patrons, à tous nos Bienfaiteurs, connus et inconnus, en un mot à tous ceux qui ont prêté leur appui bienveillant et efficace à notre Oeuvre.

Frère PIERRE CLAVER,
Directeur du Patronage.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 8 janvier 1914.

M. l'abbé A. Lajeunesse, décédé à Montréal, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, **Section d'une Messe.**

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON
A. M. J.

DECRET DE LA SACREE CONGREGATION DES RITES

Corrigeant la discipline en usage en certains lieux, au début des procès de béatification, et prescrivant la façon dont on doit utiliser pour ces procès les documents historiques

AU sujet des serviteurs de Dieu, dont la sainteté est soumise à un examen régulier, plusieurs coutumes se sont introduites, particulièrement en quelques lieux : au début de l'instruction des procès ordinaires sur les vertus ou le martyre de ces serviteurs de Dieu, on *prescrit dans les églises certaines solennités*; en outre, dès la signature du Décret d'introduction de la Cause devant la Sacrée Congrégation des Rites, on répand la nouvelle, — et c'est là une manière de s'exprimer *peu exacte*, — que le serviteur de Dieu, dont la Cause est introduite, *a été déclaré vénérable par le Siège apostolique*.

Enfin, pendant ces fêtes d'actions de grâces, on prononce des *panégyriques tellement outrés* parfois qu'ils peuvent facilement induire les fidèles en erreur, en les amenant à penser qu'ils doivent à ces serviteurs de Dieu une *vénération* qui n'appartient qu'aux Bienheureux et aux Saints.

En présence de ces faits, Notre Saint-Père le Pape Pie X, soucieux de conserver la discipline ecclésiastique dans toute son intégrité : tout d'abord, *désapprouve et interdit toutes fêtes qui, à l'encontre des antiques traditions, seraient célébrées dès le commencement des procès ordinaires*; ensuite, ordonne de rappeler la déclaration, ajoutée le 19 février 1685 aux Décrets d'Urbain VIII, à savoir que : " Du fait de la signature des Décrets d'introduction, de reprise ou de continuation des Causes des serviteurs de Dieu, on ne peut tirer aucune preuve, aussi légère soit-elle, de béatitude ou de sainteté, ni conclure à aucune autorisation de *vénération et de culte*; on ne peut da-

vantage s'en prévaloir pour revendiquer, dans ces Causes, aucun autre droit, de si minime importance qu'il soit"; enfin, après avoir consulté des hommes graves et demandé spécialement l'avis de plusieurs Eminentissimes Cardinaux, défend d'appeler Vénérables les serviteurs de Dieu dont les Causes seront dorénavant introduites, et de célébrer des fêtes à l'occasion du Décret d'introduction de ces Causes.

En conformité de pensée avec Benoît XIV, qui juge plus prudent de s'abstenir de tout panégyrique en l'honneur des serviteurs de Dieu non encore béatifiés, il interdit pour l'avenir ces sortes de discours.

Il permet cependant que les serviteurs de Dieu reçoivent le titre de Vénérables, mais seulement après publication du Décret sur l'héroïcité des vertus ou sur le martyre; on ne pourra toutefois de cette permission aucunement conclure à l'autorisation de leur rendre un culte de vénération.

De plus, afin de sauvegarder la piété des fidèles, que des solennités, en ces circonstances, pourraient facilement tromper, en les amenant à croire qu'il est permis d'honorer comme Bienheureux celui dont le procès de béatification est encore pendant devant la Sacrée Congrégation des Rites, il défend également toutes fêtes d'actions de grâces, même après la publication du Décret sur l'héroïcité des vertus ou sur le martyre; mais, par cette prohibition, il n'entend pas empêcher que l'on ajoute, à la messe, selon qu'il convient, la collecte *pro gratiarum actione*.

26 août 1913.

Signé: Cardinal MARTINELLI.

LE SAINT-SIEGE ET LA REPUBLIQUE PORTUGAISE

L'UN des derniers fascicules des *Acta Apostolicae sedis* a publié les lettres apostoliques de SS Pie X au patriarche de Lisbonne, au sujet des persécutions dont l'Eglise est en ce moment victime au Portugal.

Le Pape dit d'abord qu'il avait espéré " qu'après le soulèvement des passions, l'humanité et la justice tempéieraient dans leur mise à exécution les injustes sévérités de la loi. " Mais on a persévéré, au contraire, avec acharnement dans la guerre contre l'Eglise et ses ministres.

Les évêques ont été chassés de leurs sièges et poursuivis devant les tribunaux civils, malgré leurs marques de déférence aux autorités publiques du pays, pour n'avoir pas voulu accepter une loi condamnée par le Pape. Des prêtres et des hommes éminents ont pour la même raison été jetés en prison, envoyés en exil.

Non content de dépouiller l'Eglise de ses biens, on l'a empêchée de recevoir des dons et des aumônes pour subvenir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres.

Des associations schismatiques et des comités laïques, conformément à la loi, disposent de la possession des églises et de leur mobilier, et le gouvernement a, dans bien des endroits, fermé de force les églises, malgré les soulèvements populaires. Le pouvoir civil fait sentir le poids de son intervention jusque dans les quelques séminaires encore existants et réduits au plus misérable état.

L'enseignement religieux est interdit dans toutes les écoles publiques ou privées. On a intercepté les lettres du Saint-Siège aux évêques et on l'insulte jusque dans Rome en appliquant à l'Institut portugais de Saint-Antoine la loi condamnée.

Le Pape termine en disant que néanmoins il ne faut pas désespérer et qu'au sein de la tempête le secours d'en haut ne fait jamais défaut.

LA TOLERANCE DES PROTESTANTS DE L'ULSTER

LORSQUE, pour un caprice amoureux, Henri VIII imposa la religion protestante aux Etats britanniques, c'est par le fer, le feu, les pendaisons et les écartèlements que la prétendue Réforme fut imposée aux populations demeurées catholiques.

Le pays de Galles et l'Irlande opposèrent une opiniâtre résistance: leurs prêtres furent massacrés, leurs villages pillés; jamais on ne vit tant de crimes contre les personnes et d'attentats contre les consciences.

La province de l'Ulster, en Irlande, combattit et résista avec le plus admirable héroïsme, et, pour la dompter, Elisabeth et Cromwell durent proscrire les malheureux survivants.

Quand il n'y eut plus un Irlandais et un catholique dans l'Ulster, les biens furent distribués aux émigrants anglais et protestants. Et l'on proclama, puisqu'on n'entendait plus la plainte des victimes, que la religion du libre examen avait triomphé du papisme.

Ubi solitudinem faciunt pacem appellant, a dit Tacite.

Les Irlandais catholiques ayant tous été dépouillés et massacrés, l'ordre régna dans l'Ulster, comme plus tard à Varsovie.

Trois siècles ont passé et les provinces irlandaises demeurées catholiques réclament aujourd'hui leurs droits nationaux

et leurs libertés religieuses : les habitants de l'Ulster préparent la guerre civile et déclarent qu'ils se battront plutôt qu'accepter le *Home Rule*.

Les protestants immigrés en Irlande sont restés les descendants intolérants des *Têtes rondes* de Cromwell. Ils n'admettent pas que la justice et la raison détruisent l'oeuvre de tyrannie accomplie en Irlande, et, plutôt que reconnaître la liberté religieuse des Irlandais catholiques, ils s'insurgent contre les lois réparatrices votées par le Parlement anglais.

Il ne leur suffit pas d'avoir volé les biens des Irlandais, d'avoir détruit leur culte, d'avoir massacré les catholiques fidèles à leur religion, ils veulent encore, plusieurs siècles après Henri VIII, Elisabeth et Cromwell, imposer par la force leur domination à l'Irlande, et regrettent sans doute de n'avoir pas assez de potences et de bourreaux pour achever l'oeuvre d'extirpation des catholiques irlandais.

L'ETAT D'AME DU PRETRE VIEILLARD

JESUS apparaît au chrétien, mais surtout au prêtre sous trois aspects : le Jésus du matin, le Jésus de l'âge mûr, le Jésus du soir.

Le Jésus du soir, c'est le Dieu qui, après avoir jadis réjoui ma jeunesse, achemine doucement ma vie vers la vieillesse et la mort. Mais cette vieillesse je la vois venir, comme sa soeur la mort, sans épouvante. Mes os se glaceront peu à peu, mes membres s'alourdiront, mais mon coeur restera chaud, mon âme souple et joyeuse. J'ai dit autrefois : " Vieillir c'est mourir, c'est dire chaque jour adieu à quelque chose, à une force, à une joie, à une amitié! " C'est vrai, mais cette mort

quotidienne, dont parle saint Paul, est plus douce que la vie du pécheur, quand on a Jésus près de soi, quand on a chaque matin un bon vin pour réchauffer et réjouir son coeur, *bonum vinum lactificat cor hominum*. Le bon vin, c'est le sang du Sauveur qu'il m'offre dans son calice en me disant : bois, mon ami; enivre-toi, mon bien aimé, *bibite, amici, inebriamini, carissimi*. Cette mort quotidienne ne détruit que des énergies corporelles; elle laisse intactes les énergies spirituelles. C'est un phénomène singulier que chez beaucoup de vieillards, la vie intellectuelle semble devenir plus intense. Le soleil baisse, mais il répand des clartés plus magnifiques, il se couche dans la pourpre et dans la gloire des nuages embrasés. Mais c'est encore plus vrai de la vie morale. La vieillesse des Saints n'est pas un déclin, c'est une montée vers Dieu, Je sens ainsi à certains jours ma jeunesse se renouveler comme celle de l'aigle. " Si je suis essoufflé, disait en souriant Henri Lasserre, c'est que je monte." Grâce à Dieu, je ne suis pas encore essoufflé, mais je sens moi aussi que je monte. Décidément non, vieillir n'est pas mourir, ou du moins ce n'est mourir qu'à la vie factice et frivole. Vieillir c'est renaître, c'est rajeunir, quand on aime Jésus.

Shakespeare a dit : " Les séraphins aux yeux éternellement jeunes. " Avez-vous remarqué que, sauf des cas très rares, il en est de l'homme comme du séraphin. Son oeil ne vieillit pas. Tout change dans le visage humain au cours des années. Il était rose, et il se fane; il était frais, et il se ride. L'oeil seul ne se fane ni ne se ride; sous la paupière alourdie, il est toujours clair et pur, toujours jeune et brillant. Pourquoi ? Sans doute, parce que l'oeil est ce qui se rapproche le plus de l'âme et que l'âme est ce qui se rapproche le plus de Dieu.

Mais c'est au soir de sa vie surtout que l'âme sent l'approche du divin; les souffles de l'éternité tombent sur elle et lui

apportent les parfums et les échos de la patrie. Et, bien souvent elle éprouve le besoin de chanter comme le cygne qui va mourir. C'est le *Nunc dimittis* du saint vieillard Siméon, tenant l'enfant Jésus dans ses bras; c'est le cantique de François d'Assise bénissant de son lit de mort au soleil couchant la ville où il a tant aimé Dieu. C'est Mozart composant la messe de *Requiem* qu'on devra chanter après sa mort.

O mon Jésus du soir, que mes derniers chants vous soient ainsi consacrés. Soyez béni pour toutes les joies de ma vie et soyez-le aussi pour toutes ses tristesses; soyez-le pour tous vos sourires et pour toutes vos sévérités; soyez-le pour toutes vos grâces et pour tous vos pardons. Quand mon heure sera venue, que je m'endorme près de votre Coeur, penché sur votre poitrine, comme l'apôtre saint Jean, car, en me réveillant, je sais bien que je vous retrouverai et, dans le beau ciel où il n'y a pas de nuit, vous ne serez plus mon Jésus du soir, mais vous serez toujours mon Jésus, le Jésus de l'aurore éternelle.

S. C. DE GAUTRAND.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 5 janvier, 1914.

M. l'abbé J.-A. Lajeunesse, curé de Sainte-Monique, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 4 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

Archevêché de Montréal, 9 janvier 1914.

M. le chanoine J.-B. Dupuy, ancien curé de Saint-Antoine-sur-Richelieu, décédé le 5 de ce mois au Monastère du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre.

Chancelier.

LA CONVERSION DE MME E. ADAM

MADAME Edmond Adam vient d'écrire un livre intitulé *Chrétienne*, où elle fait profession de foi religieuse. La vieille amie de Gambetta et des grands politiciens qui ont tenu, en France, la scène dans la seconde partie du dernier siècle, nous fait part de ses souvenirs qui ne sont pas toujours à la louange du "borgne sonore", de "l'arlequin dictateur". L'abbé Lecigne, rédacteur en chef de l'*Univers*, consacre à l'événement un remarquable article qu'il termine par ces réflexions :

Le chemin de Damas est encombré, ces jours-ci. On n'y voit plus que des cavaliers désarçonnés qui se frottent les yeux et qui disent vers le ciel le mot de leur devancier : " Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? "

Parmi eux, voici une amazone dont la course fut brillante et bruyante. Elle a appris chemin faisant un tas de choses auxquelles elle n'avait jamais songé, et celles-ci entre vingt autres :

" La Patrie est une âme composée de toutes les âmes d'un peuple, se mouvant dans l'atmosphère où se sont mues toutes les âmes des générations passées alimentées dans les mêmes traditions, soutenues par les mêmes croyances... "

" Ils sont fous et criminels ceux qui essaient de retirer à la Patrie les puissances de vie qui ont fait sa grandeur dans le passé et qu'on ne remplace que par des idéologies étiques... "

Elle a appris cela. Hier, elle adorait Zeus; aujourd'hui, elle adore Jésus. Hier, elle invoquait Pallas-Athéné; aujourd'hui elle invoque Jeanne d'Arc, " la Salvatrice ". Et cette amazone vaincue par l'expérience de ses erreurs et par la grâce d'en haut, apporte avec elle la promesse de grandes joies, car elle est l'image de la France elle-même. Ce qu'elle a souffert, la France le souffre; ce qu'elle confesse, il n'est pas impossible que la France le confesse un jour.

SAINT JEAN-BAPTISTE ET LA DANSEUSE SALOME



HACUN connaît le récit des Evangélistes sur la carrière et la fin tragique du divin Précurseur. Comme il déclarait à Hérode, le fils du meurtrier des Innocents, qu'il n'avait pas le droit de prendre comme épouse Hérodiade, la femme de son frère Philippe, il fut jeté en prison par ce prince voluptueux. Survint bientôt pour celui-ci l'anniversaire de sa naissance. Vers la fin du grand festin de circonstance se présenta devant les convives la jeune Salomé, fille d'Hérodiade; elle joua du luth et dansa. Hérode fut fasciné et promit de lui donner ce qu'elle désirerait, fût-ce la moitié de son royaume. La fille consulta sa mère qui répondit: " Demande la tête de Jean-Baptiste ". C'est ce qu'elle fit, et le pauvre détenu fut décapité dans son cachot, comme nous le rappelle la fête du 29 août.

Mais voici que les savants de nos jours viennent confirmer et compléter les détails notés par les écrivains sacrés. Dans une récente séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Théodore Reinach a fait une intéressante communication sur les monnaies de Nicopolis, capitale de la Petite-Arménie, et sur le dernier roi de ce pays, Aristobule, le mari de cette même Salomé.

Par l'examen des monnaies, il a pu préciser certaines dates de la biographie de ces deux personnages, déterminer l'époque où ce pays fut réduit en province romaine et reconnaître le portrait authentique de la célèbre danseuse. Il en résulte qu'elle avait le nez droit, le front haut, un grand charme, un air volontaire et autoritaire, tandis que son mari était laid et d'une physionomie trahissant presque la stupidité. M. Reinach tire de ses recherches une autre déduction : c'est que Salomé, quand elle dansa devant Hérode, ne devait pas dépasser sa onzième année. L'enfant promettait ! Mais voyez la fatalité : un jour, à l'époque du complet épanouissement de sa beauté, elle traversait une rivière gelée. Tout à coup la glace cède sous ses pas, l'infortunée s'enfonce et des glaçons se rejoignent et lui tranchent la tête ! Jean-Baptiste était vengé.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	19 janvier.	— Saint-Wilbrod.
Mercredi,	21	— Collège Saint-Jean.
Vendredi,	23	— Sault-au-Récollet.
Dimanche,	23	— Saint-Pierre-aux-Liens.